



SOMMAIRE

Sûreté ferroviaire	
- Déploiement d'outils au Centre National de Télésurveillance (CNTS)	p 2
- Généralisation de la caméra piéton	p 3
Production Comptable	
Projet d'évolution de l'organisation des pôles acquisition et assistance factures fournisseurs	p 4
e.SNCF :	
- Projet d'évolution d'organisation de la direction de l'exploitation applicative (DEA) de e.SNCF.Solutions	p 5
- Projet « Développer ensemble le socle numérique en territoire	p 6
Politique SNCF SA : Projet d'évolution de la Direction des Affaires européennes et de la Représentation SNCF auprès de l'U.E.	p 7
Direction Optim'Services : Nouvelle organisation d'Optim'Services Excellence Opérationnelle	p 8
Élus UNSA-Ferroviaire : une équipe à votre écoute	p 10

Déclaration liminaire

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

L'annonce des "travaux de réflexion autour la création du futur GIE" (je cite) de l'ancien Directeur d'OPTIM' Services a suscité une vive émotion, et beaucoup de craintes.

L'absence de remplaçant chez OPTIM' également...

Alerte RPS chez OPTIM' Action Sociale qui n'est pas considérée comme telle, alors on ne répond pas.

Et donc les LAE, on ferme ou on ne ferme pas ?

Que dit-on aux salariés ?

À défaut de pilote dans l'avion chez OPTIM', c'est panique à tous les étages dans un contexte d'ouverture à la concurrence, de mise en place de GIE (groupement d'intérêt économique) sous fond de plan de performance FGA (Frais Généraux Administratifs) en s'appuyant sur les travaux de OFT (Optimisation des Fonctions Transverses).

CEO to CEO (Chief Executive Officer to Chief Executive Officer), les chefs parlent aux chefs.

Il serait grand temps qu'il y en ait un de chef qui parle à ses sous chefs, qui parle aux élus, qui parle aux salariés.

La défiance vis à vis des élus du CSE est une chose, certes pas agréable mais à laquelle malheureusement on est habitué. Nous le combattons.

Retrouvez l'intégralité de la déclaration [ICI](#)

Le saviez-vous ? Accord Télétravail

L'UNSA-Ferroviaire a pris la responsabilité de faire évoluer l'accord national sur le télétravail de 2017, en tenant compte de la forte demande des salariés éligibles de pouvoir en bénéficier. Depuis juin 2021, des négociations ont été engagées avec la Direction le périmètre des 5 sociétés SNCF. Le projet d'avenant à l'accord télétravail, signé par l'UNSA-Ferroviaire n'a pas recueilli le pourcentage suffisant de signatures permettant sa validation (CGT et SUD ont refusé de le signer). La Direction de l'entreprise a néanmoins décidé de mettre en œuvre, dès le 1^{er} novembre, en partie, des mesures issues des propositions de l'UNSA-Ferroviaire.

Les mesures de l'accord pour les salariés qui disposent d'un avenant « télétravail » à leur contrat de travail

♦ L'augmentation de l'indemnisation pour tous les salariés en télétravail

- 150 euros au lieu de 100 euros pour équiper le lieu de télétravail en mobilier (bureau, siège, ...), et pour l'éventuel transport de ce mobilier jusque sur le(s) lieu(x) de télétravail, sur justificatifs auprès de l'Agence Paie et Famille.

- 18 euros au lieu des 15 euros pour l'indemnité mensuelle pour participation aux frais de connexion internet.

À suivre en page 9 du présent document





Sûreté Ferroviaire

Déploiement des outils CMS et NICE au Centre National de Télésurveillance (CNTS)

La direction de la sûreté a présenté, en consultation, le dossier sur le déploiement de deux nouveaux outils de suivi et d'enregistrement des appels : le Call management System Supervisor (CMS) et le NICE engagement (NICE).

Un article a été consacré au sujet dans les infos [UNSA-Ferroviaire](#) sur le CSE SNCF SA du mois de septembre.

Lors de la présentation du dossier en information, les élus de l'[UNSA-Ferroviaire](#) avaient notamment interpellé la Direction sur l'absence de formation pour les opérateurs de ces nouveaux outils.

Après une réponse quelque peu confuse, la Direction de la sûreté a confirmé que les opérateurs encadrants bénéficieraient d'une formation sur l'accompagnement des outils.

L'[UNSA-Ferroviaire](#) a rappelé à la Direction ces obligations de formation, pouvant être, en l'absence de celle-ci, facteurs de risques psychosociaux .

La Direction a pris en compte la demande de l'[UNSA Ferroviaire](#).

Dans ce contexte, lors de cette consultation, les élus de notre organisation syndicale ont voté favorablement le projet. Résultat du vote : 19 votes « FAVORABLE » et 6 votes « DÉFAVORABLE ».





Lors du CSE du 19 octobre, la Direction présente aux élus, en information préalable à consultation, la généralisation de la caméra piéton au 1^{er} trimestre 2022.

La promulgation de la Loi Sécurité Globale le 25 mai 2021 a mis fin à l'expérimentation des caméras piétons et a prévu une généralisation du dispositif pour les agents SUGE. Elle a également réaffirmé le principe d'une utilisation des caméras exclusivement à l'intérieur des emprises ferroviaires.

Pour des raisons d'autonomie et de fiabilité, c'est la caméra AXON Body 2 qui dotera les sites. Après la remise sur socle de la caméra pour rechargement, les données sont automatiquement transférées vers un serveur délocalisé.

La durée de conservation des vidéos de 6 mois passe à 30 jours avec une mémoire tampon de 60 secondes.

Sur réquisition adressée au centre vidéo sûreté (CVSI), les officiers et agents de police judiciaire de la police nationale et de la gendarmerie nationale pourront être destinataires des enregistrements audiovisuels issus des caméras piéton.

À des fins pédagogiques, les enregistrements pourront être utilisés dans le cadre d'un retour d'expérience ou d'une J+1 pour une période n'excédant pas 15 jours. Les données seront anonymisées (visage flouté et voix déformée). Dans ce même contexte, les enregistrements pourront être également transmis aux formateurs nationaux pour une période de 7 jours, sans possibilité de téléchargement.

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, la mise en place de caméras piéton au sein de la sûreté ferroviaire est une avancée fondamentale pour préserver davantage la santé physique et morale de nos collègues de la SUGE.

Néanmoins, vos élus **UNSA-Ferroviaire** ont alerté la direction sur l'augmentation de la charge de travail prévisible pour les opérateurs du CVSI du fait de la multiplication des caméras piéton.

L'**UNSA-Ferroviaire** a donc demandé à la direction si une évaluation de la charge de travail est prévue, si un redimensionnement des effectifs est envisagé et quand et comment seront formés les opérateurs à ce nouvel outil ?

Concernant la charge de travail supplémentaire des opérateurs du CSVI, la direction a prévu une augmentation des effectifs des opérateurs sans pouvoir nous communiquer un chiffre précis. Devant l'insistance de vos élus **UNSA-Ferroviaire**, la Direction précisera la donnée lors de la présentation du dossier en consultation.

Sur un plan économique, l'**UNSA-Ferroviaire** a interrogé la direction sur le coût du projet et de la location du serveur AXOM et sur les raisons qui ont conduit à choisir un fournisseur privé pour le stockage des enregistrements.

De même, la Direction estime le coût du projet important mais sans en préciser le montant. Le choix du fournisseur (AXOM) a été décidé après un appel d'offre pour une durée de 3 ans, le serveur étant inclus dans la prestation.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** ne peuvent se satisfaire de cette réponse évasive et insistent pour obtenir l'information avant la consultation envisagée au CSE de novembre.

Retrouvez la déclaration lue en séance **ICI**





Projet d'évolution de l'organisation des pôles acquisition et assistance factures fournisseurs

Le CSP Comptabilité présente, en information préalable à la consultation le projet dit "*d'évolution de l'organisation des pôles Acquisition et assistance factures fournisseurs d'Optim'Services production comptable.*"

Il est à noter que, précédemment à cette information préalable, le sujet avait fait l'objet de larges échanges :

- en CSSCT, les, 1^{er} juillet, 7 septembre et 5 octobre, avec prise en compte des questions posées par les représentants du personnel **UNSA-Ferroviaire**, seuls, dans la construction du dossier ;
- en CSE par une pré information, le 19 octobre.

Une consultation des représentants du personnel se tiendra durant le CSE du 16 novembre.

À ce stade, l'**UNSA-Ferroviaire** a tenu à souligner, lors de la réunion du CSE du 19 octobre, la qualité des échanges avec le service et des réponses aux questions à propos d'un dossier construit en associant clients internes, externes, ainsi que nos collègues.

Même si cette réorganisation est la conséquence d'une évolution légale* qui doit contribuer à une amélioration de la QVT des collègues concernés, l'**UNSA-Ferroviaire** déplore, qu'une fois de plus, cette refonte s'opère avec une perte d'emplois. Cette fois, ce sont 8 postes sur 31, ce qui est conséquent.

Toutefois, l'impact humain direct est faible. En effet, sur les 8 postes, 7 ne sont déjà plus tenus et 1 est appelé à disparaître après le départ à la retraite de son titulaire.

Dans le même temps, deux postes seront requalifiés de B/C à D, correspondant en cela à un engagement du service.

Par ailleurs, cette réorganisation, partagée avec l'ensemble des collègues concernées, permet aux personnels concernés qui le souhaitent d'accéder au télétravail.

*Pour rappel : Dans Le cadre de l'application de la loi de Finances 2021 qui impose aux entreprises de mettre en place progressivement la facturation électronique entre le 01/07/2024 et le 01/01/2026, l'entreprise se doit de prévoir les conditions nécessaires à la mise en œuvre quasi exclusive de ce canal de facturation.

La part des factures dématérialisées est passée de 60 % en 2017 à près de 85 % fin 2020 et devrait se situer entre 95 % et 97 % d'ici fin 2021.





Projet d'évolution d'organisation de la Direction de l'Exploitation Applicative (DEA) de e.SNCF.Solutions

Le projet poursuit son chemin sans grand scoop.

La Direction de e.SNCF a clarifié, lors de cette information préalable à consultation, certains points concernant la communauté de pairs. Le sponsor communautaire sera le responsable de la Transversale UPP (Urbanisme, Process & Pilotage), membre du CODIR de DEA.

Cette information correspond aux attentes des élus **UNSA-Ferroviaire**.

Concernant la communication mise en œuvre, la DEA en est satisfaite bien qu'il n'y ait pas eu beaucoup de questions lors du Multiplex, du 12 octobre 2021. Elle espère répondre aux interrogations des agents lors des tchats programmés toutes les 3 semaines.

Les prochains échanges en lien avec l'évolution d'organisation DEA se dérouleront en commission Economique début novembre avant une consultation définitive le 16 novembre 2021 en CSE SNCF SA, au cours de laquelle le projet sera voté.





Projet « Développer ensemble le socle numérique en territoire »

La Direction de e.SNCF a présenté, le 19 octobre 2021, en pré-information au CSE SA SNCF, son projet d'évolution d'organisation et de fonctionnement du périmètre de gestion des services numériques aux utilisateurs avec une mise œuvre théorique à partir de juillet 2022.

En réponse aux interrogations portées par l'**UNSA-Ferroviaire** dans sa déclaration, la Direction apporte des éléments complémentaires.

Concernant le périmètre du projet, la Direction de e.SNCF précise qu'il s'agit bien de 526 postes Réseau (base des emplois repères) concernés par l'étude. Pour autant, elle estime que si le projet aboutit, environ 300 à 400 postes seront transférés au sein de la direction e.SNCF Solutions DSNU (Direction des Services Numériques aux Utilisateurs).

Seuls les opérateurs de service dont l'activité est en lien avec les 110 000 postes bureautiques de travail seront concernés par le projet. À ce jour, Réseau souhaite conserver les activités sur le périmètre « Métier Réseau » notamment la gestion des 3 000 postes de travail COGC et SINAI.

e.SNCF confirme que ce projet est en lien avec le programme solidarité emploi spécifique numérique permettant à chaque salarié de construire son avenir professionnel en faisant, de la mobilité interne, une priorité au travers de plusieurs actions concrètes.

À la grande satisfaction des élus **UNSA-Ferroviaire**, la SNCF a fait le choix d'une stratégie de ré internalisation plus soutenue.

L'entreprise souhaite réinternaliser certaines prestations actuellement sous-traitées, notamment sur des métiers liés au numérique.

Ainsi, 400 postes de développeurs seront créés dans les trois ans à venir.

Autre exemple, Avancial, filiale de services informatiques de la SNCF, va réinternaliser à Lille une trentaine de postes de pilotes de supervision, qui étaient jusque-là localisés en Pologne.

D'autres projets de ré-internalisation sont en cours. Ce qui pourrait représenter d'ici fin 2025, environ 600 cheminots reconvertis au sein des sociétés (DSI, SNCF Réseau...).

Dans ces conditions, les effectifs d'e.SNCF pourraient atteindre 2300 postes d'ici fin 2025.

En effet, à ce jour, e.SNCF est externalisé à 60%. Pour pouvoir inverser la tendance, c'est-à-dire passer de 40% à 60% de cheminots, la SNCF souhaite réinternaliser environ 500 postes chez e.SNCF Solution. À cela, il faut ajouter les 400 développeurs au sein du centre de service interne de développeurs à e.SNCF Solution et les 300 à 400 postes transférables de SNCF RESEAU (Unités de Production Informatique) mis en avant dans ce projet.

Concernant ce projet, e.SNCF souhaite conserver un ancrage territorial et permettre avec l'arrivée des UPI et en lien avec le programme solidarité emploi, de développer sa présence, potentiellement, sur une vingtaine de lieux d'implantations. Cette stratégie territoriale devrait permettre d'augmenter les possibilités de création postes, de reconversions professionnelles et par la même occasion, de favoriser le déroulement de carrière des agents SNCF sur les différents bassins d'emploi des UPI.

Avec cette nouvelle stratégie Numérique, la Direction marque la fin des sites e.SNCF mono métier.





Projet d'évolution de la Direction des Affaires européennes et de la Représentation SNCF auprès de l'Union Européenne

La Direction de l'entreprise a présenté aux représentants du Comité Economique et Social de la SA SNCF, à la séance du 19 octobre 2021, son dossier de projet d'évolution de l'organisation de la Direction des Affaires Européennes et de sa représentation auprès de l'Union Européenne sous forme d'une information.

Ce projet concerne plus directement le bureau de représentation à Bruxelles établi depuis 2009 et rattaché à la Présidence du Groupe SNCF. La majorité des agents de ce service disposait de contrats de travail via une filiale de notre groupe, CAPTRAIN Belgium, installée sur le territoire belge mais aussi d'un mécanisme de mise à disposition vers la SA SNCF. Ce montage juridique ayant produit ses limites, la Direction de l'entreprise a entrepris de rattacher directement ce service auprès de la SA SNCF après s'être acquittée de quelques formalités juridiques auprès des autorités belges afin de permettre la poursuite de l'activité.

UNSA-Ferroviaire a compris à la lecture du dossier que les salariés de ce service seraient désormais tous rattachés à la SA SNCF. Toutefois, une interrogation demeurerait sur les contrats de travail des salariés. Quatre salariés sur Cinq détiennent des contrats de travail de droit belge (3 CDI et 1 CDD). Le 5^{ème} contrat est un contrat de portage de droit français de courte durée permettant à de jeunes étudiant(e)s de pouvoir profiter d'une première expérience professionnelle dans des grandes entreprises.

UNSA-Ferroviaire a bien pris acte que les salariés de ce service, relevant majoritairement du droit belge bénéficieront d'un rapprochement des conditions contractuelles de ceux de la SA SNCF relevant du droit français.

Bien que les élus **UNSA-Ferroviaire** se félicitent de cette bienveillance, ils ont sollicité des compléments d'information face à une présentation succincte relatifs :

- au droit du travail belge, moins protecteur que le droit français,
- aux sujets de rémunération car les taxes sont plus élevées en Belgique qu'en France. Ainsi, il n'est pas rare que malgré un brut plus élevé, le net est moins attractif que pour un salarié relevant du droit français.
- au sujet du temps de travail, 35h00 en droit français, 38h00 en moyenne en droit belge selon les sites de référence et 40h00 pour les 3 salariés relevant d'un contrat de droit belge. Des questions restaient en suspens !

L'**UNSA-Ferroviaire** a demandé à bénéficier d'une présentation plus fine démontrant que les salariés concernés sont alignés au mieux par rapport à leurs homologues français pour des postes relevant de qualification similaire et bénéficient de clauses protectrices pour les aspects où le droit belge est moins protecteur comme celui du licenciement individuel.

Le responsable de ce bureau à Bruxelles a confirmé les différences entre les deux législations des pays. Toutefois, il a indiqué que les salariés bénéficieraient de meilleurs droits se rapprochant des salariés de la SA SNCF relevant du droit français comme l'octroi d'une carte de circulation, le bénéfice du CSE de la SA SNCF.

Néanmoins, sur le temps de travail, il a acté le temps hebdomadaire de 40h00 mais en précisant que les salariés bénéficieraient de 20 jours de congés légaux, 12 RTT légales et que l'entreprise rajoutait 12 RTT supplémentaires de sa propre initiative. Ce geste est à saluer mais des sujets restent insatisfaisants comme celui des retraites. Les revenus de substitution sont là aussi moins avantageux qu'en France.

Si l'**UNSA-Ferroviaire** a bien conscience que le bureau de représentation à Bruxelles est indispensable à l'activité du Groupe Public Unifié, il n'en demeure pas moins que les salariés de cette structure sont des salariés de notre entreprise et méritent un traitement équitable par rapport à leurs homologues relevant du droit français.

L'**UNSA-Ferroviaire** se félicite des gestes consentis et espère que les points méritant encore un effort seront traités dans un avenir proche.

Retrouvez la déclaration lue en séance [ICI](#)





Nouvelle organisation d'Optim'Services Excellence Opérationnelle (OSEO)

La Directrice du Centre de Services Partagés Excellence Opérationnelle (rattaché à la Direction Optim'Services) présente aux élus, en information, la nouvelle organisation de ce service.

Pour rappel, ce CSP propose à ses clients internes à Optim'Services et à ceux des 5 SA :

- Des accompagnements dans la réussite de projets d'amélioration continue et de résolution de problèmes
- De l'aide dans le déploiement des standards managériaux
- Du développement des compétences en Excellence Opérationnelle des collaborateurs
- De l'accompagnement de nouvelles démarches Excellence Opérationnelle de Sociétés ou d'entités.

Si l'objectif de la réorganisation affiché était la clarification des activités de l'entité, il n'en était pas de même avec le dossier présenté.

En effet, l'**UNSA-Ferroviaire** a regretté un dossier confus, peu compréhensible et espéré que cette écriture « brouillée » n'avait pas un caractère volontaire afin de « noyer le poisson » et cacher une autre réalité que l'aspect positif de la création de 5 postes.

La suspicion des élus **UNSA-Ferroviaire** a été éveillée par le manque de transparence sur l'organisation avant/après projet et par le nombre de référents changeant selon les communications trouvées sur cette entité. On retrouve certaines fois, le nombre de 12, parfois 15 ou encore 11. De quoi devenir chèvre !

De même, le schéma censé représenter l'organisation projetée manquait étonnamment de clarté, ce qui n'a fait qu'activer les doutes.

L'**UNSA-Ferroviaire** a donc insisté pour obtenir une vision claire de la situation et un véritable organigramme détaillé avant/après, à la fois de la Direction d'Optim et du CSP OSEO.

La Directrice défend les différences en termes de cadre d'organisation par le fait que le CSP est une structure très évolutive en fonction des demandes ! Elle dit avoir entendu que le dossier pouvait être amélioré.

Elle explique que le CSP est organisé en quatre pôles mission et que, concernant les pôles d'expertise, ce sont des référents des pôles mission qui ont une compétence particulière soit coaching, soit digital, soit communication qui travailleront en transverse une partie de leur temps sur cette compétence particulière pour servir les pôles mission.

Elle ajoute que la structure se veut pérenne et qu'elle pourrait se développer encore en 2022, 2023 avec la création de 4 chefs de Pôle. La structure est en croissance, dit-elle, car la volonté est d'internaliser les formations Excellence Opérationnelle et que l'entreprise est dans un contexte économique tendu.

À la demande de l'**UNSA-Ferroviaire** d'obtenir les fiches de poste, la Directrice précise que les fiches de postes n'ont pas changée depuis 2019.

Après insistance de vos élus, la Directrice se dit prête à fournir les organigrammes et fiches de poste avant/après.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** resteront attentifs à recevoir tous les documents et s'assureront de la bonne prise en compte des nouveaux aménagements.

Retrouvez la déclaration lue en séance **ICI**





Le saviez-vous ? Accord Télétravail – suite

Les mesures de l'accord (suite) :

♦ **Une nouvelle formule souple de 4 à 10 jours de télétravail par mois**

Cette formule permet de télétravailler de 4 à 10 jours chaque mois, répartis indifféremment entre les semaines du mois. Le manager doit valider par écrit au moins une semaine à l'avance les jours télétravaillés demandés.

Le salarié peut ne pas effectuer tous les jours de télétravail qu'il a prévus dans le mois, et se rendre sur son site habituel en prévenant son manager.

♦ **L'accès au télétravail aux stagiaires et alternants, contrats de professionnalisation, apprentis, contrats CIFRE*, intérimaires et contrats «aidés»**

Condition d'éligibilité :

- Avoir une activité éligible au télétravail.
- Justifier d'une durée de présence contractuelle totale d'au moins six mois chez SNCF ou au terme d'une période minimale de 3 mois d'activité, sous réserve d'avoir suivi au préalable une sensibilisation aux bonnes pratiques de télétravail et au droit à la déconnexion.

Modalités de télétravail :

- accès à la seule formule «fixe» pour un ou deux jours maximums par semaine avec concordance des journées de présence sur site avec celles des tuteurs ou managers ou à défaut, d'au moins un salarié de la même équipe pour assurer une assistance éventuelle et répondre à leurs besoins immédiats.

*Contrats CIFRE : dispositif des conventions industrielles de formation par la recherche

Rappelons que :

- Le télétravail repose toujours sur les principes du volontariat et de l'accord entre le manager et le salarié.
- L'accès et son organisation sont laissés à l'appréciation des managers, en fonction des nécessités du service.
- Il doit faire l'objet d'un avenant au contrat de travail.

Pour simplifier la demande et l'interaction avec le manager, une plate-forme « télétravail » est disponible sous Intranet pour les salariés de notre SA. Vous y trouverez également un mode opératoire : [Avenants Télétravail - Power Apps](#)





Une équipe à votre écoute !



LEGROS Stéphanie
06 16 88 50 96
legros.s@unsa-ferroviaire.org



Philippe MALLEGOL
06 42 44 32 11
mallegol.p@unsa-ferroviaire.org



Nadine BERTIN
06 27 36 43 41
nadine.bertin@sncf.fr



Paterne COPOL
07 85 39 51 56
copol.p@unsa-ferroviaire.org



Sarah VINCENT
06 63 49 17 12
vincent.s@unsa-ferroviaire.org



Stephan DELON
06 11 74 77 37
delon.s@unsa-ferroviaire.org



Annabelle CRESPIAN
06.67.46.93.94
crespin.a@unsa-ferroviaire.org



Marie-Cécile MARCHETTI
06 89 19 10 03
marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org



Agnès RIVOALLAN
06 16 74 03 23
rivoallan.a.unsa@gmail.com



Danielle GALLAVARDIN
06 85 12 21 58
gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org



Christine VASSEUR
06 13 44 59 28 / 06 20 65 16 20
vasseur.c@unsa-ferroviaire.org



François PIEROTTI
pierotti.f@unsa-ferroviaire.org



Marie-Christine ROBERT
marie-christine.robert@sncf.fr



Thierry DUBREUIL
06 12 24 78 76
dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org



Bruno DERUE
06 17 93 19 15
derue.b@unsa-ferroviaire.org



Franck LE COURTOIS
06 03 18 16 77
franck.le-courtois@sncf.fr



Jean-François BOUR
bour.jf@unsa-ferroviaire.org



Frédéric PORCEL
06 74 67 00 59
porcel.f@unsa-ferroviaire.org



Didier CASU
06 46 00 34 06
casu.d@unsa-ferroviaire.org



Audrey GIROD
06 25 31 28 27
girod.a@unsa-ferroviaire.org



Christophe PALLIX
06 25 18 42 13
pallix.c@unsa-ferroviaire.org



Olivier MAINI
06 78 73 65 66
maini.o@unsa-ferroviaire.org



Sébastien MANAZ
06 15 16 04 55
sebastien.manaz@cse-sncf.com



Sophie PIERRE
sophie.pierre@cprpsncf.fr



David TROUCHOT
06 12 18 93 06
trouchot.d@unsa-ferroviaire.org



Patrick SOMPROU
07 66 27 28 53
somprou.p@unsa-ferroviaire.org



Stéphane MAZERY
mazerystephane@gmail.com



Philippe DUCLOY
06 60 58 37 64
philippe.ducloy@cse-sncf.com



Jean-Louis CHIVOT
Secrétaire
chivot.jl@unsa-ferroviaire.org

Responsable Syndical
Frédéric FOURNIER
fournier.f@unsa-ferroviaire.org

